

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles  
**Herausgeber:** Société Vaudoise des Sciences Naturelles  
**Band:** 37 (1901)  
**Heft:** 139

**Artikel:** L'origine de la faune des poissons du Léman  
**Autor:** Forel, F.-A.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-266439>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'ORIGINE

DE LA

## FAUNE DES POISSONS DU LÉMAN

par F.-A. FOREL

I. Quelles que soient les hypothèses sur la création du Léman, toujours est-il que sa population biologique ne peut être antérieure à l'époque glaciaire. Des êtres vivants n'ont pu survivre à l'envahissement de la vallée par un culot de glace de mille mètres d'épaisseur. Toute la faune, toute la flore de notre lac doivent donc être considérées comme venant d'une immigration postérieure à la fonte du grand glacier.

II. Des 25 espèces de poissons connues dans le Léman, 6 sont d'apport récent par la pisciculture du XIX<sup>e</sup> siècle, à savoir : la Perche soleil, *Eupomotis gibbosus* ; le Poisson doré de la Chine, *Carassius auratus* ; la grande Marène, *Coregonus maraena* ; le White-Fisch, *Coregonus albus* ; le Saumon, *Salmo salar* ; l'Anguille, *Anguilla vulgaris*. Une espèce, la Lotte, *Lota vulgaris*, est d'immigration spontanée à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle par le canal d'Entreroches<sup>1</sup>. Restent 18 espèces établies dans le Léman dont la date et le mode d'introduction sont inconnus, ce sont :

<sup>1</sup> Bull. XXXVI, p. xviii, 1900.

La Perche, *Perca fluviatilis* ;  
 Le Chabot, *Cottus gobio* ;  
 La Carpe, *Cyprinus carpio* ;  
 La Tanche, *Tinca vulgaris* ;  
 Le Goujon, *Gobio fluviatilis* ;  
 Le Spirlin, *Spiralinus bipunctatus* ;  
 L'Ablette, *Alburnus lucidus* ;  
 Le Rotengle, *Scardinius erythrophthalmus* ;  
 Le Gardon, *Leuciscus rutilus* ;  
 Le Chevaine, *Squalius cephalus* ;  
 Le Vairon, *Phoxinus laevis* ;  
 La Loche, *Cobitis barbatula* ;  
 La Féra, *Coregonus fera* ;  
 La Gravenche, *Coregonus hyemalis* ;  
 L'Ombre de rivière, *Thymallus vulgaris* ;  
 L'Omble-Chevalier, *Salvelinus umbla* ;  
 La Truite, *Trutta vulgaris* ;  
 Le Brochet, *Esox lucius*<sup>1</sup> ;

III. Toutes les espèces établies dans le Léman sont, à l'exception du Spirlin dont la différenciation n'a été faite que par la zoologie moderne, figurées sur la carte du syndic J. du Villard de Genève, de l'an 1581<sup>2</sup>. Toutes les espèces comestibles sont citées dans la taxe des poissons de Ville-neuve de l'an 1376, à savoir : Truite, Omble-Chevalier, Brochet, Perche, Féra, Gravenche (Bezole), Carpe, Rotengle (Raufe), Tanche, Ombre, Chevaine, Gardon (Vangeron)<sup>3</sup>. Plusieurs espèces comestibles sont citées dans des actes an-

<sup>1</sup> On pourrait ajouter à cette liste l'Anguille d'après les quelques individus pêchés dans le Léman avant l'empoissonnement de 1865, celui-ci venant de l'étang de Fernex. Mais cette espèce était et est si rare qu'on ne peut la dire établie dans le Léman.

<sup>2</sup> Voir : Louis Dufour, *Carte du Léman par le syndic Jean du Villard*, » Mém. Soc. hist. et arch. de Genève », XIX, 1877.

<sup>3</sup> Voir : *Conservateur suisse* XII, 312, Lausanne, 1829.

ciens de 1288 et de 1150, à savoir : Féra, Gravenche, Omble-Chevalier, Truite.

La population des poissons dans le Léman est donc relativement ancienne ; elle date au moins des époques antérieures au moyen âge. Nous ne savons rien des époques précédentes.

IV. En fait d'espèces spéciales au Léman, nous n'avons que les deux Corégones, la Féra et la Gravenche. Mais le genre Corégone est essentiellement polymorphe et se différencie en formes particulières dans chaque bassin d'eau où il s'établit. Ses espèces ne nous seront d'aucune utilité pour la question de provenance.

V. Toutes les autres espèces du Léman sont ubiquistes et nous les trouvons, entre autres, représentées dans les eaux des deux bassins hydrographiques nos voisins, celui du Rhône, aval de Bellegarde, y compris le Doubs, et celui de l'Aar et du Rhin.

VI. Les voies d'immigration fluviales ouvertes dans le Léman sont, ou étaient :

a) Le Rhône émissaire du lac ; mais il est fermé à la circulation des animaux qui voudraient remonter le fleuve, par la Perte de Bellegarde.

b) Le canal de dérivation du Grenet, affluent de la Broie, versé dans le lac de Bret, source du Forestay, affluent du Léman ; mais cette dérivation ne date que de l'an 1875.

c) Le canal d'Entreroches, qui traversait les marais de Chavornay pour aboutir à la Thièle du lac de Neuchâtel, était alimenté par un bief venant de la Venoge à travers la cluse du Mormont ; mais il n'a été ouvert que de 1640 à 1829.

d) Le bief du moulin Bornu à Pompaples, près La Sarraz, qui déverse une partie de l'eau du Nozon, affluent de la Thièle du lac de Neuchâtel dans la Venoge, affluent du Lé-

man ; mais cette dérivation artificielle ne peut être antérieure à l'établissement de moulins à eau dans la campagne vandoise, disons au XI<sup>e</sup>, ou tout au plus au X<sup>e</sup> siècle.

Ces diverses voies sont insuffisantes pour expliquer l'entrée dans le Léman de sa faune de poissons. Les poissons pélagiques, Corégones et Omble-Chevalier, ont besoin de larges courants fluviaux et ne sauraient entrer dans des petits ruisseaux et biefs artificiels ; quant aux autres espèces, elles semblent avoir été établies dans le Léman avant l'ouverture de ceux de ces canaux qui auraient pu leur fournir un passage.

Donc il a existé, entre l'époque glaciaire et le XII<sup>e</sup> siècle de notre ère, une voie fluviale large et de grande section faisant communiquer librement le Léman avec l'un des bassins hydrographiques ses voisins.

VII. Cette voie n'a pas été ouverte pendant longtemps, car un certain nombre d'espèces de poissons existant actuellement dans les bassins voisins, n'ont pas su pénétrer dans le Léman. Je ne parle pas ici des Corégones qui sont trop spécialisés pour être utiles dans notre recherche ; je ne parle pas des espèces anadromes qui, ayant besoin d'aller à la mer, ne peuvent s'établir dans le Léman isolé complètement de l'Océan<sup>1</sup>. Mais nous connaissons dans le Rhône, aval de Bellegarde, 12 espèces de poissons qui manquent au Léman, à savoir : l'Apron, *Aspro vulgaris* ; la Gremille, *Acerina cernua* ; l'Epinoche argentée, *Gasterosteus argentatissimus* ; la Blennie, *Blennius alpestris* ; le Barbeau, *Barbus fluviatilis* ; la Brême, *Abramis brama* ; la Bordelière, *A. Björkna* ; la Vandoise, *Squalin leuciscus* ; le Blageon, *Sq. Agassizi* ; le Chondrostome bleu, *Chondrostoma coeruleus* ; le Chon-

<sup>1</sup> Parmi les poissons à mœurs semi-marines, je citerai le Muge, *Mugil cephalus* ; le Saumon, *Salmo salar* ; l'Alose, *Alosa vulgaris* ; l'Anguille, *Anguilla vulgaris* ; l'Esturgeon, *Accipenser sturio* ; les Lamproies, *Petromyzon marinus* et *P. fluviatilis*, qui se trouvent dans l'un ou l'autre ou dans les deux bassins hydrographiques, nos voisins.

drostome du Rhône, *Ch. rhodanensis* ; la petite Lamproie, *Petromyzon Planeri*. De même nous connaissons dans le Rhin ou les affluents 13 espèces qui manquent au Léman, à savoir : la Gremille, l'Épinoche à queue lisse, *Gasterosteus gymnurus*, la Loche d'étang, *Cobitis fossilis*, le Barbeau, la Bouvière, *Rhodeus amarus*, la Brème, la Bordelière, la Vandoise, le Blageon, le Naze, *Chondrostoma nazus*, le Salut, *Silurus glanis*, la petite Lamproie. Donc la voie d'immigration, ouverte aux poissons qui sont entrés dans le Léman, a été fermée avant que le bassin hydrographique d'origine ait reçu la totalité de la population ichthyologique actuelle.

VIII. Il semble probable que la Perte de Bellegarde a existé depuis l'époque glaciaire ; si cela est, la voie d'arrivée de la faune des poissons du Léman ne peut être cherchée dans le Rhône inférieur.

Ne pourrions-nous pas penser plutôt à la rivière qui, passant par la cluse d'Entreroches, a fait communiquer le bassin du Léman avec celui de Neuchâtel, soit en coulant du sud au nord, comme le voulait Rutimeyer<sup>1</sup>, soit en coulant du nord au sud, comme je le crois plus probable<sup>2</sup> ?

Je pose la question, je ne la résous pas.

<sup>1</sup> L. Rutimeyer, *Thal u. See Bildung*, p. 74. Basel 1869.

<sup>2</sup> F.-A. Forel, *le Léman*, I, p. 225. Lausanne 1892.

